



À propos de la version copte des *Sentences de Sextus* (Sent. 320)

Paul-Hubert Poirier

Volume 36, numéro 3, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/705814ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/705814ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Poirier, P.-H. (1980). À propos de la version copte des *Sentences de Sextus* (Sent. 320). *Laval théologique et philosophique*, 36(3), 317–320.
<https://doi.org/10.7202/705814ar>

À PROPOS DE LA VERSION COPTE DES *SENTENCES DE SEXTUS* (Sent. 320)

Paul-Hubert POIRIER

LA BIBLIOTHÈQUE copte découverte près de Nag Hammadi, en Haute Égypte, pendant l'hiver 1945-46, nous a révélé, entre autres, un nouveau témoin d'un recueil gnomologique connu par ailleurs et qui fut largement répandu et utilisé, tant en Orient qu'en Occident. En effet, un des codices mis à jour à Nag Hammadi (portant maintenant le n° 12) contient les débris de ce qui fut une version copte complète des *Sentences de Sextus* (Σέξτου γνώμαι)¹. Cette version, traduite du grec, vient grossir le dossier des versions orientales de cette gnomologie et témoigne de sa diffusion en Égypte non grecque². Traduction en général fidèle et intelligente, elle permet de mieux connaître l'histoire du texte des *Sentences*. Elle prend ainsi rang à côté de la version latine de Rufin, comme un témoin indirect important du texte grec, dans l'un de ses états. Seule une étude approfondie et méthodique de cette version copte permettra d'évaluer le poids des variantes qui la distinguent du texte grec aujourd'hui attesté. Nous pouvons cependant montrer dès maintenant, à propos d'une seule sentence, ce que la version copte peut nous apprendre sur son modèle.

La sentence 320 du recueil, telle qu'elle est conservée dans le codex XII de Nag Hammadi³, présente une variante intéressante par rapport au texte grec tel que nous le connaissons maintenant. En grec, cette sentence se lit ainsi : τὸ σκῆνωμα τῆς ψυχῆς σου (Υ:om.Π) βαρύνεσθαι μὲν ὑπερήφανον, ἀποθέσθαι δὲ πραέως ὅποτε χρὴ δύνασθαι μακάριον . « Que la tente de ton âme (te) paraisse lourde, c'est de l'orgueil ; mais que tu

1. Dernière édition du texte grec et de la version latine de Rufin d'Aquilée, par H. CHADWICK, *The Sentences of Sextus. A Contribution to the History of Early Christian Ethics*, Cambridge, 1959 (Texts and Studies, New Series, 5). Il existe une traduction allemande des *Sentences* par J. KROLL, dans E. HENNECKE, *Neutestamentliche Apokryphen*, Tübingen, 1924², p. 624-643.
2. En Égypte non grecque, car Origène a connu les *Sentences*, cf. H. CHADWICK, *op. cit.*, p. 107-116. Sur les versions orientales, cf. *ibid.*, p. 6-8 ; ces indications sont toutefois à compléter par P.-H. POIRIER, « Le texte de la version copte des *Sentences de Sextus* », à paraître dans *Les Actes du Colloque de Québec sur la Bibliothèque copte de Nag Hammadi*, 22-25 août 1978, Québec (Presses de l'Université Laval). Sur les deux mss grecs des *Sentences* (Π= Patmiensis 263 ; Υ= Vaticanus Graecus 742), voir aussi H. CHADWICK, p. 3-4.
3. Édition photographique du Codex XII : *The facsimile Edition of the Nag Hammadi Codices, Codices XI, XII and XIII*, Leiden, 1973. Les *Sentences de Sextus* occupent les pages 15*-34*, selon la pagination restituée du codex (planches 85-94). Nous disposons maintenant d'une traduction anglaise de la version copte, due à F. WISSE : *The Nag Hammadi Library in English*, New York, 1977, p. 454-459.

puisses la déposer avec sérénité, quand il le faut, c'est chose heureuse ». La version latine de Rufin suit de très près le texte grec, sauf sur un point, alors que la version syriaque paraphrase.

Qu'en est-il de la version de Nag Hammadi? Le texte copte de cette même sentence 320, malgré quelques lacunes⁴ qui peuvent être comblées sans trop de risques, est le suivant :

NH XII 27*, 26	<i>psôma ntek</i>
27	[<i>psuchê ektre</i>] <i>fhroš men oumnt</i>
28	[<i>jasihêt</i>] <i>te; ecmcom de nr</i>
29	[<i>apos</i>] <i>tile mmof hnoumnt</i>
28*, 1	[<i>r</i>] <i>m[ra]š mpo[uoeiš etešše ou</i>
2	<i>mntmakari[os te].</i>

Ce que nous traduisons : « Le corps de ton [âme], que tu l'alourdisses, c'est chose [orgueilleuse]; mais de pouvoir le [con]gédier dans la joie, lorsqu'il [le faut], c'est chose heureuse ».

Compte tenu des servitudes inhérentes à la traduction, si on compare les textes grec et copte de la sentence 320, il n'y a qu'une variante qui mérite d'être signalée : là où le grec a τὸ σκήνωμα τῆς ψυχῆς σου, on trouve en copte *psôma ntekpuchê*, « le corps de ton âme ». La leçon σῶμα n'est attestée par aucun des deux manuscrits grecs.

Comment dès lors juger de cette variante? A priori, nous pouvons évoquer trois possibilités. Nous pourrions tout d'abord y voir une initiative du traducteur, un écart qu'il aurait pris par rapport à son modèle, soit pour rendre le texte plus clair, soit pour le « banaliser », en évitant un terme dont il aurait refusé la connotation philosophique, par exemple.

On peut aussi mettre cette variante au compte de la technique de traduction, un mot grec pouvant être rendu en copte par le mot autochtone correspondant, ou par la simple transcription du mot grec, ou encore, ce qui serait ici le cas, par un terme grec différent, mais de sens voisin.

Une dernière possibilité est que le traducteur copte ait eu sous les yeux un autre texte grec que celui qui nous est à présent connu, un texte qui portait déjà le mot σῶμα substitué à σκήνωμα.

Pour en juger il nous faut tenir compte, outre des textes grec et copte de la sentence 320, des deux faits suivants : d'une part, la métaphore σῶμα/σκήνωμα était assez courante dans le monde grec, et fréquent le passage d'un terme à l'autre ; d'autre part, nous avons une autre attestation de la substitution de σῶμα à σκήνωμα dans la version copte d'une œuvre grecque, la *secunda Petri*.

4. À la ligne 27, nous optons pour une tournure factitive pour rendre le moyen de *βαρύνεσθαι*. À la ligne 29, où il faut un verbe grec, nous avons opté pour *ἀποστέλλειν*, qui se rapproche le plus, quant au sens, du grec des mss : *ἀποθέρσθαι*. Il est à noter que les verbes en -στέλλω peuvent passer en copte sous la forme de l'aoriste indicatif *ἔστειλε*. La traduction de Wisse (« restrain ») suppose un *καταστέλλειν*, ce qui ne correspond ni au sens général de la sentence, ni au texte grec.

En effet, l'auteur de la 2^a *Petri*, en 1: 13-14, met dans la bouche de l'apôtre Pierre, les paroles suivantes ; v. 13 δίκαιον δὲ ἡγοῦμαι, ἐφ' ὅσον εἰμι ἐν τούτῳ τῷ σκηνώματι, διεγείρειν ὑμᾶς ἐν ὑπομνήσει, v. 14 εἰδὼς ὅτι ταχυνή ἐστιν ἡ ἀπόθεσις τοῦ σκηνώματός μου, καθὼς καὶ ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ἐδήλωσέν μοι. La version copte sahidique traduit ainsi⁵ ces deux versets : v. 13 *tijô de mmos, je oudikaion pe ephoson eihmpeima nšôpe, etounestêutn hmprpmeeue*, v. 14 *eicooun je tinakô ehrai mpasôma hnoucepê, kata the ntaftamoi ncipenjoeis is pekhs*.

Dans le verset 13, le copte a rendu σκηνώμα par un composé qui donne bien le sens du terme grec : *ma nšôpe* ; dans le verset 14, en revanche, nous trouvons, au lieu de σκηνώμα, *sôma*, comme dans la version copte des *Sentences*. La variante sahidique de 2 P 1: 14 s'explique cependant plus facilement : en effet, des mss grecs⁶ de la 2^a *Petri* portent déjà σῶμα au lieu de σκηνώμα, cette dernière leçon, plus difficile, étant présumée être la leçon originale. Il y a donc tout lieu de penser que le traducteur copte de la 2^a *Petri* a lu σῶμα sur son modèle.

On peut se demander si le traducteur des *Sentences* n'a pas été influencé par la version sahidique de la 2^a *Petri*, mais surtout s'il n'a pas tout simplement trouvé déjà dans son modèle grec le mot σῶμα, un copiste grec de Sextus ayant déjà glissé, lui aussi, à cette leçon. Avant de répondre à cette question, disons quelques mots de la métaphore σῶμα/σκηνώμα dans la littérature grecque.

Les attestations⁷ de l'utilisation métaphorique de σκηνώμα, pour désigner le corps vivant ou le cadavre, sont relativement nombreuses. Mentionnons, entre autres, le *Corpus Hermeticum*⁸, les scholies sur les *Theriaca* de Nicandre⁹, l'*Apocalypse de Sédrach*¹⁰, le *Testament de Job*¹¹, les *Actes de Thomas*¹², l'*Épître à Diognète*¹³, et comme auteurs, Tatien, Méthode d'Olympe, Origène, Eusèbe de Césarée¹⁴. Cette utilisation de σκηνώμα est à mettre en relation avec celle, exactement parallèle, mais

5. Éd. G. HORNER, *The Coptic Version of the New testament in the Southern Dialect*, Oxford, 1924, t. 7, p. 72-74. Par contre, la version bohairique (éd. G. Horner, *The Copt. Vers. of the New Test. in the Northern Dial.*, Oxford, 1905, t. 4 p. 70 et P. DE LAGARDE, *Epistulae Novi Testamenti*, 1852, p. 25) porte, deux fois, en 1: 13 et 14, *ma nšôpi*.

6. Cf. C. TISCHENDORF, *Novum Testamentum Graece*, Leipzig, 1872, t. 2, *ad loc.*

7. Cf. les dictionnaires s.v. σκηνώμα, ainsi que W. MICHAELIS, *Theologisches Wörterbuch des neuen Testaments*, Stuttgart, 1964, t. 7, p. 385-386; voir aussi J. H. WASZINK, *Tertulliani De Anima Edited with Introduction and Commentary*, Amsterdam, 1947, p. 530-531 (ad 51, 4).

8. Excerpt. XXIII, 34 (*Korè Kosmou*), éd. A. D. NOCK – A. J. FESTUGIERE, Paris, 1954, p. 11, 10-11: εἰς ἄτμα καὶ ταπεινὰ οὕτως ἐγκατερχομένηθα σκηνώματα (plainte des âmes avant leur incorporation).

9. Éd. O. SCHNEIDER, *Nicandrea*, Leipzig, 1856, p. 59, 28-30, ad 742: σκηνώματα y est appliqué aux cadavres des chevaux et des bœufs.

10. §9, 2. Éd. O. WAHL, *Pseudepigrapha Veteris Testamenti Graece* IV, Leiden, 1977, p. 42, 7-8: σκηνώμα désigne le corps de Sédrach.

11. §43, 7. Éd. S. P. BROCK, *Pseud. Vet. Test. Graec.* II, Leiden, 1967, p. 52, 18: καὶ ἡ τιμὴ τοῦ σκηνώματος αὐτοῦ ἐν τῷ ἄδῃ τυγχάνει.

12. §23. Éd. M. BONNET, *Acta Apostolorum Apocrypha*, t. 2, 2, Leipzig, 1903, p. 136, 20-21: un cadavre est rendu à la vie par l'âme qui y rentre à nouveau.

13. §6, 8 Éd. H. I. MARROU, Paris, 1951 (SC 33), p. 66: ἀθάνατος ἡ ψυχὴ ἐν θνητῷ σκηνώματι κατοικεῖ, καὶ Χριστιανοὶ παροικοῦσιν ἐν φθαρτοῖς, τὴν ἐν οὐρανοῖς ἀφθαρσίαν προσδεχόμενοι.

14. Voir les textes dans G. W. H. LAMPE, *A patristic Greek Lexicon*, Oxford, 1961, p. 1237b-1238a.

plus anciennement attestée, de σκῆνος¹⁵, qui désigne aussi le corps comme « tente », ou « abri » de l'âme. Ces deux métaphores reflètent à des degrés divers, selon les auteurs et les textes, une anthropologie tributaire du platonisme, qui définit l'homme par son âme seule et qui, par conséquent, ne voit dans le corps qu'un revêtement, un abri temporaire et étranger à sa vraie nature.

Revenons maintenant à notre sentence 320. La leçon σῶμα qu'on y trouve est-elle imputable à une influence de la version copte de la 2^a *Petri*, ou à une initiative du traducteur, obéissant à des impératifs d'ordre stylistique ou théologique? Étant donné que l'usage métaphorique de σκῆνωμα/σκῆνος pour désigner le corps était largement répandu dans le monde grec et qu'on passait facilement d'un terme à l'autre (et dans les deux sens), il nous semble plausible d'admettre que le modèle grec de la version copte portait déjà τὸ σῶμα τῆς ψυχῆς et non τὸ σκῆνωμα τῆς ψυχῆς.

À quel point le mot « corps » pour un lecteur de la leçon supposée initiale σκῆνωμα devait venir spontanément à l'esprit, nous en avons un indice dans la version latine de Rufin. Nous avons dit qu'elle était calquée fidèlement sur le texte grec, *sauf* sur un point : l'expression qui nous occupe justement, car Rufin écrit : « Tabernaculum corporis graviter quidem ferre superbum est ; deponere autem posse, cum oportuerit, in pace, beatum est ». Ainsi donc, là où le grec originel a dû comporter « la tente de l'âme » (la présence de ψυχή en copte nous le confirme), là où le copte dit par glissement : « le corps de l'âme », le latin, ou son modèle, en arrive à la *lectio conflata* « la tente du corps » (où le génitif n'est évidemment plus possessif, mais épexégétique).

Il est d'autres cas où la version copte enrichit de façon encore plus significative notre connaissance du texte grec des *Sentences de Sextus*. Celui que nous avons évoqué illustre bien l'intérêt de cette version et la distingue d'autant des paraphrases que sont, par exemple, les deux versions syriaques.

15. Cf. H. G. LIDDELL-R. SCOTT, *A Greek-English Lexicon*, Oxford, 1968, p. 1608b.

16. Citons un texte pseudo-platonicien, l'*Axiochos*, 365e-366a : ἡμεῖς μὲν γὰρ ἐσμεν ψυχὴν ζῶον ἀθάνατον ἐν θνητῷ κατειργμένον φρουρίῳ· τὸ δὲ σκῆνος τοῦτ' ἐπὶ κακοῦ περιήρμοσεν ἢ φύσις (...). Sur cette conception anthropologique, voir J. PÉPIN, *Idées grecques sur l'homme et sur Dieu*, Paris, 1971, p. 53-203.